



DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA VIE EDUCATIVE
Service Guichet Unique

**CALENDRIER DE PRISE EN COMPTE
DES PERIODES DE MODIFICATION
DES ACTIVITES PERISCOLAIRES (MATIN et SOIR)
ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE
ANNEE 2019/2020**

PERIODE D'ACTIVITES	DATE LIMITE DE MODIFICATION
du 26/08 au 18/10/2019	13/09/2019
du 04/11 au 20/12/2019	11/10/2019
du 06/01 au 14/02/2020	13/12/2019
du 02/03 au 10/04/2020	07/02/2020
du 27/04 au 03/07/2020	03/04/2020

L'inscription est modifiable en cours d'année, au plus tard une semaine avant chaque début de congés scolaires à l'aide du formulaire « Demande de Modification Restauration scolaire / Accueils périscolaires ».